



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, mardi 25 octobre 2022

Bilan du Plan d'urgence pour la Guyane : Volet santé et éducation

L'ensemble des engagements prévus dans le Plan d'urgence pour la Guyane sur la santé et l'éducation a été mis en œuvre.

Suite aux mouvements sociaux de mars et avril 2017 en Guyane, un accord final de sortie de crise a été signé entre le Gouvernement et le collectif « Pou Lagwiyann Dékolé » le 21 avril 2017. Dans cet accord, le Plan d'urgence pour la Guyane (PUG) comprend 30 mesures valorisées à 1,086 milliard d'euros, mesures portées exclusivement par l'État¹.

Le deuxième volet du Plan d'urgence pour la Guyane portant sur les mesures de Santé – Éducation comprend 7 mesures dont 4 pour la santé et 3 pour l'éducation. Le bilan à date montre que la totalité des 7 engagements a été tenue.

Les mesures concernant la **santé** ont été réalisées très rapidement, dès 2017. Ainsi, le projet de cession à un opérateur privé du centre médico-chirurgical de Kourou (CMK) a été immédiatement abandonné. 60 millions d'euros de crédit d'investissement ont été versés entre fin 2017 et mi 2018 pour la modernisation du centre hospitalier de Cayenne (CHC) et le paiement des fournisseurs, tandis que 25 millions d'euros ont été versés au centre hospitalier de l'Ouest guyanais (CHOG) pour financer l'agrandissement et la modernisation de l'hôpital. Enfin, un plan handicap, doté de 5 millions d'euros a été mis en place à travers un appel à projets dès mi-2017.

Concernant le secteur de **l'éducation**, les mesures des accords de Guyane prévoyaient un programme d'accompagnement de la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) et des communes.

Le programme d'accompagnement de la CTG pour les collèges et lycées était doté de 250 millions d'euros sur 5 ans. L'État a versé davantage que prévu sur les quatre premières années, en versant 285 millions d'euros entre 2018 et 2021, avec un abondement du plan de relance de 9 millions d'euros.

Les dotations aux communes ont aussi été à la hauteur avec des versements situés entre 13 et 18 millions d'euros par an entre 2018 et 2021 pour ce plan qui s'étale sur 10 ans.

Le volet Santé - Éducation du plan d'urgence Guyane représente un investissement pour l'État d'environ 493 millions d'euros.

¹ En outre, l'accord final prévoit 15 accords thématiques, comprenant au total 141 mesures engageant l'État, les collectivités territoriales et les autres signataires.

Plan d'urgence Guyane en matière de santé et d'éducation

MESURE		MONTANT (M€)	AVANCEMENT (OCT. 2022)	SITUATION AU 1ER OCTOBRE 2022
SANTÉ				
1	Abandon du projet de cession du centre médico-chirurgical de Kourou (CMCK) en faveur d'un projet s'inscrivant dans le service public.			Le projet de cession privée du centre médico-chirurgical de Kourou a été abandonné. La ministre de la santé a confirmé dès fin avril 2017 le passage du CMCK en établissement public de santé autonome.
2	1/ Délégation en urgence de 20 millions d'euros au CHC pour lui permettre de payer ses fournisseurs. 2/ 40 millions d'euros supplémentaires pour moderniser l'hôpital.	60 M€		Les 20 millions d'euros d'aide en trésorerie destinés au paiement des dettes fournisseurs ont été versés entre juillet et août 2017. Les 40 millions d'euros d'aide pour la modernisation de l'hôpital ont été versé en mai 2018.
3	Attribution de 25 millions d'euros au CHOG pour renforcer son budget d'investissement.	25 M€		Les 25 millions d'euros ont été versés en deux tranches : 15 millions d'euros en avril 2017 et 10 millions d'euros en 2018 pour financer la modernisation et l'agrandissement du centre hospitalier de l'Ouest guyanais.
4	Mise en place d'un plan exceptionnel de 5 millions d'euros pour les politiques du handicap.	5 M€		Un appel à projets a été lancé dès juillet 2017 pour un Institut médico-éducatif à Saint-Laurent (107 places + plateforme de services), des moyens de dépistage et prise en charge du handicap sur le fleuve, le soutien à la communauté thérapeutique Awala-Yalimapo (AKATIJ). Les crédits ont été fléchés et mis à disposition à hauteur de 5 millions d'euros pour les politiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

MESURE		MONTANT (M€)	AVANCEMENT (OCT. 2022)	SITUATION AU 1ER OCTOBRE 2022
ÉDUCATION				
1	Accompagnement de la CTG dans la construction des collèges et lycées - 50 millions d'euros par an pendant 5 ans (250 millions d'euros)	250 M€		<p>L'État a été au-delà de cette promesse puisqu'à la fin de l'année 2021, il avait versé à la CTG (pour les collèges et lycées), un total de 276 millions d'euros, porté à 285 millions d'euros si l'on ajoute les crédits plan de relance de 9 millions d'euros.</p> <p>Ces crédits sont utilisés pour la construction des collèges, lycées ainsi que leur rénovation et extension.</p>
2	Décision de l'État de porter de 10 à 15 millions d'euros par an la dotation aux communes pour construire des écoles, sur 10 ans (150 millions d'euros).	150 M€		<p>Sur les trois premières années du plan, les financements demandés par les communes se sont situés en deçà des 15 millions d'euros annuels. Un rattrapage important a été constaté en 2021, à hauteur de 18 millions d'euros.</p> <p>Le plan de financement des écoles s'étale sur une période plus longue, 10 ans, que celui des collèges et lycées (5 ans).</p>
3	Doublement du nombre d'intervenants en langue maternelle(ILM) dans les écoles dès la rentrée 2017.	3 M€		<p>L'inscription de cet accroissement dans le cadre du volume d'emplois annuels de l'académie a été faite dès 2017, en tenant compte des ressources (viviers) et des périodes nécessaires de formation avant emploi. Le nombre d'intervenants en langue maternelle a ainsi été doublé dès la rentrée 2017, passant de 40 à 80.</p> <p>Les conditions de travail en terme d'espace de travail ne sont néanmoins pas toujours réunies dans les écoles.</p>

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr